

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 9 avril 2015

L'an deux mille quinze, le jeudi 9 avril, les membres de l'Association Syndicale libre de Brigade 5 se sont réunis en assemblée générale, sur convocation du Conseil, au club-house du golf de Brigade.

Il a été établie une feuille de présence qui a été élargie par les syndicaux présents.

Le Président Christian QUIQUE préside la séance et déclare celle-ci ouverte à 19h30. Il fait procéder à la désignation d'Isabelle NAJBERG en qualité de secrétaire de séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Secrétaire, permet de constater la présence ou la représentation de 110 membres de l'Association Syndicale ouvrant droit à 114 suffrages. L'assemblée, réunissant le quorum requis, est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau de l'assemblée la convocation à la présente assemblée adressée à tous les membres de l'Association.

Le Président rappelle l'ordre du jour, à savoir :

- A Désignation des Scrutateurs (majorité art.24)
- B Présentation des comptes de l'exercice 2014
- C Présentation du budget pour l'exercice 2015
- D Respect des cahiers de charges et statuts
- E Election des nouveaux membres du Syndicat
- F Réponses aux questions écrites

Tout au long de la réunion le Président rend compte des actions menées par le Syndicat en présentant et en commentant le rapport de ce dernier. Il traite également des problèmes d'actualité notamment des espaces verts, de la sécurité, de la voirie et de la commission Architecture.

Résolution A : Nomination des Scrutateurs

Projet de résolution :

L'Assemblée Générale est invitée à se prononcer sur la désignation des Scrutateurs

Désignation des Scrutateurs : Mme Patricia MEURIN et M Christophe BARATTE élus par tous les membres de l'association présents ou représentés, totalisant 114 suffrages

Résolution A : adoptée à l'unanimité des Membres de l'Association présents ou représentés

Résolution B : Présentation des comptes de l'exercice 2014.

Projet de résolution :

L'Assemblée Générale donne au Syndicat quitus plein et entier de sa gestion pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

Votent pour : 110 membres de l'association totalisant 114 voix

Résolution B : adoptée à l'unanimité des Membres de l'Association présents ou représentés

Résolution C : Présentation du budget pour l'exercice 2015

Projet de résolution :

L'Assemblée Générale décide de fixer le budget prévisionnel des dépenses de l'exercice 2015 à 163500 €, le coût de base de la part étant de 660€

Votent pour : 96 Membres de l'Association totalisant 96 voix

Votent contre : 13 membres de l'association totalisant 17 voix

Ont voté contre : BEDOUET Philippe (224), COLUBI Gilles (300), DELPORTE Patrick (262)

Association syndicale libre de Brigode 5

BP n° 50237 - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

D'HALLUIN Christian (282), FINOT Alain (288), LEDOUX Philippe (242), ROUSSEAU Didier (151), SANNIER Laurent (280), STANKIEWITZ François (249), Tennis Club représenté par VERHEYDE Gérard (279), TEXIER Jean-Pierre (284), THOMAS DEVOS Elisabeth (277), VILAIN Marc (161)

Vote abstention : 1 membre de l'association totalisant 1 voix

S'est abstenu : GIAGNORIO Jean (270)

Résolution C : adoptée à la majorité absolue des Membres de l'Association présents ou représentés

Résolution D : Respect des cahiers des charges et statuts

Projet de résolution :

Tout Membre du Syndicat autorise le Président à lancer une procédure judiciaire à l'encontre de tout syndicaire qui ne respectera pas le cahier des charges, les statuts de l'Association et particulièrement l'environnement (article 2-3-3 des statuts)

Résolution D : abandonnée, puisque male comprise

Résolution E : Election des nouveaux Membres du Syndicat

Projet de résolution :

Sont élus pour Membres du Syndicat de l'ASL Brigode 5 et ceci pour un mandat de trois années

M HUET Jean-Noël	n° 119
M LOTIN Bruno	n° 175b
Mme NAJBERG Isabelle	n° 312
M SOUCHON Rémy	n° 157
Mme STURBOIS Sophie	n° 151b

Votent pour : 110 membres de l'association totalisant 114 voix

Résolution E : adoptée à l'unanimité des Membres de l'Association présents ou représentés

Résolution H : Réponses aux questions écrites

Voir le compte rendu analytique

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22 heures

Et de tout ce que dessus il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par les membres du bureau après lecture

Le Président	Le secrétaire	Le trésorier	Scrutateur	Scrutateur
Christian QUIQUE	Isabelle NAJBERG	Jean Noël HUET	Patricia MEURIN	Christophe BARATTE